

# Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup

## 6 décembre 2017

Appel	L'appel fait constater la présence de 14 membres, 2 étant excusés.
PV de la séance du 25 octobre 2017	Le PV est lu et accepté à l'unanimité, tel que présenté sur le site internet de la Commune.
Communications de la Municipalité	<p>M. Alain Michel, Syndic,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Incendie au collège le 25 novembre 2017. Beaucoup de pompiers sont intervenus ce soir-là suite à feu de cheminée dans l'appartement. Des devis sont en cours pour la remise en état des lieux.</li><li>• Le nouveau véhicule des pompiers sera à Prévonloup dès le 1<sup>er</sup> décembre dans l'ancien local réaffecté aux pompiers. Le véhicule sera sorti à la fin de la séance.</li><li>• Pour le paiement des frais des commissions, les documents doivent être remis à la secrétaire d'ici au 15 décembre pour un paiement d'ici à la fin de l'année.</li><li>• Apéritif de Noël aura lieu le 18 décembre dès 19h, rendez-vous comme l'année dernière au pied du sapin pour partager une soupe, un vin chaud ou un thé. N'oubliez pas de vous habiller chaudement. Un papillon sera déposé dans les boîtes aux lettres prochainement.</li><li>• La séance n'est pas tout à fait finie mais l'année 2017 touche à sa fin, Au nom de la municipalité je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, tous nos vœux de santé et de bonheur pour vous et vos familles. Un grand merci à vous chères conseillers et bureau du conseil pour la bonne collaboration tout au long de l'année. Prévonloup devrait gagner quelques habitants l'année prochaine, notre plus grand souhait et d'intégrer au mieux ces nouvelles familles et de garder la très bonne dynamique et ambiance du village ! Nous nous réjouissons de vous retrouver en pleine forme l'année prochaine pour continuer de faire vivre notre commune et faire au mieux pour que celle-ci se porte bien. Merci à tous !</li><li>• Une collation aura lieu après cette séance, Monsieur Michel souhaite savoir qui sera présent.</li></ul> <p>M. Philippe Liniger</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rappel le changement du règlement concernant l'approvisionnement en eau. Changement effectif depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Ce changement sera visible sur les prochaines factures, il n'y aura plus de forfait.</li><li>• Le 31 juillet dernier, toutes les installations de distribution de l'eau ont été inspectées (inspection tous les 10 ans). Les chambres de captages et les réservoirs sont en parfait état. La fermeture du réservoir est quant à elle un peu vieillesse, mais en état Tout est OK.</li><li>• Il ne pleut pas beaucoup le débit est faible (1/4) 7.5 litres hier, contre 28 à 30 en temps normal. Approvisionnement par Romont, mais le manque d'eau actuel est alarmant.</li></ul>

# Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnou

## 6 décembre 2017

Budgets 2018	<p>Le préavis municipal 08-2017 est lu par la secrétaire. Le total des charges est devisé à Fr.496'225.30 et celui des revenus à Fr. 479'373, avec un amortissement de Fr. 10'000 (éclairage public), une attribution du fon affecté eau de Fr. 2'000. Ce qui prévoit un excédent de revenus de Fr. 16'852.30</p> <p>Le budget est présenté par Monsieur Chiovetta Flavio boursier et commenté de la manière suivante par le syndic.</p> <p><b>1 – Administration générale</b> <b>102 – Municipalité</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• + 2000.-- dû à l'augmentation des salaires des municipaux suite au préavis 02-2017</li></ul> <p><b>11 – Administration</b> 2'500.- de prévu pour le renouvellement du matériel informatique 2'900.- de prévu pour le contrôle des comptes par la fiduciaire</p> <p><b>2 - Finance</b> Montants donnés par le canton, péréquation directe et thématique, nous restons toujours prudents sur les revenus d'impôts que nous budgétisons.</p> <p><b>3 – Domaines et bâtiments</b> Aucune remarque</p> <p><b>4 – Travaux</b> <b>43 routes</b>, amortissement de 10'000 (éclairage public), dernière part. <b>46 Réseaux d'égouts, d'épuration</b>, je vous avais parlé lors du budget 2017 qu'il serait nécessaire d'adapter nos taxes d'épuration pour absorber l'augmentation de 9.- par habitant liée au micropolluants, dès cette année ces 9.- ont été ajoutés à la taxe facturée ce qui passe celle-ci à 74.- par habitant de plus de 16 ans au lieu des 65.-, nous retrouvons donc pour le budget 2018 des chiffres plus équilibrés.</p> <p><b>5 – Instruction publique et cultes</b> <b>51 Enseignement</b>, pas de réelle surprise pour l'école, cela coûte toujours plus chère <b>58 Temples et cultes</b>, Augmentation du fond de rénovation de l'église de Dompierre, des gros travaux de rénovation sont à venir sur le clocher, il a donc été décidé d'augmenter la cotisation au fond de rénovation (20.- par habitant non catholique au lieu de 10.-).</p> <p><b>6 – Police</b> Aucune remarque</p> <p><b>7 - Sécurité sociale</b> Montants transmis par le canton qui sont relativement stable pour 2018</p> <p><b>8 – Service industriels</b></p>
--------------	--

## Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnou 6 décembre 2017

	<p>Attribution d'un montant de 2'000.- au fond affecté afin de ne pas faire de bénéfice sur le compte eau et répondre à la remarque de la commission de gestion qui avait été faite lors du budget 2017.</p> <p>Questions concernant cette présentation :</p> <p>L. Schneider demande si le montant de la prévoyance sociale est calculé par habitant ? A. Michel répond qu'il s'agit d'un calcul complexe qui est fait (péréquation)</p> <p>Ch. Schneider demande si un montant est perçu pour la location du local aux pompiers. Réponse : Oui, le montant est directement déduit de la facture</p> <p>A. Peter demande si la taxe d'égout prise par la STEP d'Henniez est répercutée sur les habitants. Réponse : Oui, tant que la STEP n'est pas équipée pour traiter les micropolluants une taxe de Fr. 9.—par habitant est répercutée.</p> <p>Lecture du rapport de la commission de Gestion composée de H. Wyssa, A. Peter rapporteur et M. Schneider en suppléance de D. Sprunger.</p> <p>La proposition de budget est acceptée à l'unanimité par un vote.</p> <p>Préavis accepté à l'unanimité.</p>
Divers et propositions	<p>Alain Peter revient sur la communication faite lors de la dernière séance concernant les servitudes. Il s'interroge sur les raisons qui font que ces servitudes doivent être inscrites alors que tout est déjà construit. Alain Michel répond qu'il s'agit d'un oubli ou dossier pas suivi à l'époque. Les servitudes doivent être inscrites et connues des propriétaires. Ceci aurait dû être fait à l'époque.</p> <p>Ch. Schneider mentionne que dans la presse il était indiqué que l'ordre du jour de la séance d'octobre n'avait pas été affiché au pilier. Il demande s'il s'agit d'un changement ou si le nécessaire a été fait pour ce conseil. C. Bréchon répond qu'en effet, il s'agit d'un oubli pour le mois d'octobre, étant partie en vacances le jour de l'envoi des convocations et de retour le jour du conseil, elle a malheureusement oublié l'affichage.</p> <p>Ph. Liniger remercie tout le monde pour la fête organisée en son honneur, lui et sa famille en garderont d'excellents souvenirs.</p> <p>L. Bolomey remercie tout le monde pour la participation aux différents conseil ainsi qu'aux commissions et souhaite à chacun de belles fêtes.</p>

La séance est levée

Le Président

La Secrétaire